



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 13 février 2019

Etaient présents :

Jacques ARNOUX - Laurence BACLE - Régis BIZEAU - Véronique BOONE - Christine BOULANGER - Toine BOURRAT - Alain BRICAULT - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU - Jean-Pierre CORBY - Sylvain DURAND - Philippe EMMANUEL - Frédéric FARE - Philippe GASCOUIN - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU - Bertrand HAUET - Gilles HOCQUET - Bernard JACQUES - Bernard JOPPIN - Annie JOSEPH - Hervé LEMOINE - Jean-Michel LHERBIER - Michel LOMMIS - Rémi LUCET - Gilles MARGOT - François MOUTOT - Dominique NICCO - Guy PELISSIER (à partir du point 19-002) - Hervé PLANCHENAU - Denise PLANCHON - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL - Didier SAUSSAY (à partir du point 19-002) - Michel SECONDAT - Didier SIGLER (à partir du point 19-002) - Pierre SOUIN - Michel VERENNEMAN - Marc WINOCOUR

Etaient absents, excusés et représentés

Philippe LEBLOND	a donné pouvoir à	Bernard JOPPIN
Nathalie DUVETTE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Christine BOULANGER
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Monique LE TIRANT	a donné pouvoir à	Jean-Pierre CORBY
Christian LORINQUER	a donné pouvoir à	Michel SECONDAT
Hélène DUBOIS	a donné pouvoir à	Didier SIGLER

Etait absent, excusé

Michel ROUX

Secrétaire de séance : Pierre SOUIN

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Au point 19-001

Présents : 38

Pouvoirs : 7

Votants : 45

Du point 19-002 au point 19-007

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants : 49

Le Conseil Communautaire,

19-001

APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 5 décembre 2018.

19-002**PREND ACTE** de la présentation du rapport de la CLECT.**PREND ACTE** de la transmission par le Président de la CLECT du rapport aux communes disposant de 3 mois pour se prononcer sur celui-ci**DONNE** mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération**19-003****AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour les travaux d'installation d'un système de vidéo protection**PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 20 438.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Méré**AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours**19-004****AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour les travaux de renforcement de l'éclairage public des passages piétons.**PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 3 953.55 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Villiers-Saint-Frédéric.**AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.**19-005****AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Grosrouvre pour les travaux de réfection de la toiture de la Maison du village**PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 9 350.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Grosrouvre**AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours**19-006****AUTORISE, à l'unanimité,** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Montfort-l'Amaury pour les travaux d'accessibilité de l'église**PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 50 750.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Montfort-l'Amaury**AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.**19-007****DECIDE, à l'unanimité,** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès).**PREND ACTE** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 100 € pour l'adhésion.**AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.**AUTORISE** le Président à signer la convention de mutualisation avec le CIG.**Le 1^{er} Vice-Président****Bernard JOPPIN**



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 6 Mars 2019

Etaient présents :

Laurence BACLE – Marie-Thérèse BOBBIO - Jacques CHAUMETTE – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Frédéric FARE - Philippe GASCOUIN – Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU – Bertrand HAUET - Bernard JOPPIN – Annie JOSEPH – Joseph LE FOLL - Monique LE TIRANT – Philippe LEBLOND - Hervé LEMOINE – Françoise LENARD - Jean-Michel LHERBIER - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - Dominique NICCO – Guy PELISSIER (à partir du point 19-009) – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Daniel RAFFARD – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Claudine RICOU – Yan ROBERT - Michel ROUX - Michel SECONDAT - Didier SIGLER (à partir du point 19-009) – Marc WINOCOUR (à partir du point 19-009)

Etaient absents, excusés et représentés

Alain BRICAULT	a donné pouvoir à	Jean-Michel LHERBIER
François MOUTOT	a donné pouvoir à	Joseph LE FOLL
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Christine BOULANGER	a donné pouvoir à	Daniel RAFFARD
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Pierre SOUIN	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Michel VERENNEMAN	a donné pouvoir à	Pierre-Marie MICHEL
Marie-Christine CHAVILLON	a donné pouvoir à	Françoise LENARD
Michel LOMMIS	a donné pouvoir à	Dominique NICCO

Etait absent, excusé

Gilles HOCQUET

Secrétaire de séance : Bertrand HAUET

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Au point 19-008

Présents : 33

Pouvoirs : 9

Votants : 42

Du point 19-009 au point 19-019

Présents : 36

Pouvoirs : 9

Votants : 45

Le Conseil Communautaire,

19-008

APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 13 février 2019.

19-009

AUTORISE, à l'unanimité (*1 abstention : Pierre-Marie Michel*) le Président à notifier le marché de délégation de service public pour l'aménagement et l'exploitation du stationnement de la gare de Montfort-Méré et aux abords des gares de Garancières-La-Queue et Villiers-Neauphle-Jouars avec mise en place d'une tarification à la société EFFIA aux conditions suivantes :

- la durée de concession est fixée à 10 ans ;
- le montant des investissements à la charge de la CCCY est de 670 768,50 €, soit 75% du montant total des investissements (894 358€), le solde de 25% étant porté par le délégataire ;
- le montant de la redevance annuelle, en année pleine, est fixé à 18 500 €, soit 183 374 € pour la durée du contrat.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

AUTORISE la société Effia à l'occupation temporaire du domaine public

19-010

PREND ACTE qu'un débat a eu lieu.

DECIDE à l'unanimité d'adopter le Débat d'Orientations Budgétaires 2019

19-011

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Auteuil-le-Roi pour les travaux de réparation du boîtier de l'horloge du clocher de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 840.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune d'Auteuil-le-Roi.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-012

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour les travaux de rénovation de la toiture de l'école maternelle.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 12 671.35 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Gambais.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

19-013

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Gambais pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école maternelle.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 750.54 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Gambais

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-014

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux d'aménagement de sécurité et d'accessibilité PMR sur plusieurs sites communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 15 764.07 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

19-015

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de remplacement de menuiseries à la Maison du Jeu de Paume.

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Mareq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'Honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

19-016

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 395.64 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de rénovation de l'orgue de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 900.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-017

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour le remplacement du système de chauffage de bâtiments communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 438.05 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-018

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux d'installation d'un système de video protection.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 890.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-019

AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour le remplacement de chaudières de bâtiments communaux.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 22 088.33 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la Commune de Neauphle-le-Château.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président

[Signature]
Hervé PLANCHENAULT



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 10 avril 2019

Etaient présents :

Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Marie-Thérèse BOBBIO – Véronique BOONE – Christine BOULANGER - Toine BOURRAT - Alain BRICAULT - Jacques CHAUMETTE – Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Frédéric FARE - Philippe GASCOUIN – Eric GOMES (à partir du point 19-021) - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON - Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Bernard JOPPIN – Annie JOSEPH – Joseph LE FOLL - Hervé LEMOINE – Jean-Michel LHERBIER – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER – Rémi LUCET - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAUT - Denise PLANCHON – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Didier SAUSSAY - Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN - Michel VERENNEMAN - Marc WINOCOUR

Etaient absents, excusés et représentés

Gilles HOCQUET	a donné pouvoir à	Didier SIGLER
Nathalie DUVETTE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Olivier GOUSSEAU	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Christine BOULANGER
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Monique LE TIRANT	a donné pouvoir à	Christian LORINQUER
Françoise LENARD	a donné pouvoir à	Marie-Christine CHAVILLON

Etait absent, excusé

François MOUTOT

Secrétaire de séance : Michel LOMMIS

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Au point 19-020

Présents : 41

Pouvoirs : 7

Votants : 48

Du point 19-021 au point 19-034

Présents : 42

Pouvoirs : 7

Votants : 49

Le Conseil Communautaire,

19-020

APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 6 mars 2019.

19-021

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du budget annexe de la Communauté de Communes dressé par le receveur pour l'année 2018

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2018

	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	12 441,82 €	- €
Dépenses de l'exercice	12 441,82 €	56 684,48 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2018</i>		
Excédent	- €	
déficit		- 56 684,48 €
<i>Reports de l'exercice 2017</i>		
	+	+
Excédent	22 440,82 €	- €
Déficit		- 1 109 838,19 €
<i>Résultat global</i>		
	=	=
Excédent Global	22 440,82 €	- €
Déficit Global	- €	- 1 166 522,67 €

19-022

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	12 441,82 €	- €
Dépenses de l'exercice	12 441,82 €	56 684,48 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2018</i>		
Excédent	- €	- 56 684,48 €
déficit		
<i>Reports de l'exercice 2017</i>		
	+	+
Excédent	22 440,82 €	
Déficit		- 1 109 838,19 €
<i>Résultat global</i>		
	=	=
Excédent Global	22 440,82 €	
Déficit Global		- 1 166 522,67 €

19-023

ADOpte à l'unanimité le budget primitif annexe 2019 de la Communauté de Communes pour la zone d'activité du Petit Mont à Thoiry par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

BP 2019

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre 011	Charges à caractère général	48 850,00
Chapitre 66	Charges financières	3 700,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €
Chapitre 042 OES	Opération d'ordre entre section	1 217 822,67 €
Chapitre 043 OIS	Opération d'ordre à l'intérieur des sections	3 800,00 €

1 274 272,67 €

BP 2019

Recettes de fonctionnement		
Chapitre 70	Produits des services	1 195 381,85 €
Chapitre 002	Résultats d'investissement reporté (excédent)	22 440,82 €
Chapitre 042 OES	Opération d'ordre entre section	52 650,00
Chapitre 043 OIS	Opération d'ordre à l'intérieur des sections	3 800,00

1 274 272,67 €

BP 2019

Dépenses d'investissement		
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	51 300,00 €
Chapitre 001	Résultats d'investissement reporté (déficit)	1 166 522,67 €
Chapitre 040 OES	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 650,00 €

1 270 472,67 €

BP 2019

Recettes d'investissement		
Chapitre 16		52 650,00 €
Chapitre 040 OES	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 217 822,67

1 270 472,67 €

19-024

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur pour l'année 2018

CONSTATE les résultats de clôture de l'exercice 2018

	Réalisation	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes de l'exercice	24 135 438,96 €	2 635 860,47 €
Dépenses de l'exercice	23 114 983,04 €	2 745 365,26 €
	=	=
<i>Résultat de l'exercice 2018</i>		
Excédent	1 020 455,92 €	- 109 504,79 €
déficit		
<i>Reports de l'exercice 2017</i>	+	+
Excédent	4 051 880,26 €	6 163 679,66 €
Déficit		
<i>Résultat global</i>	=	=
Excédent Global	5 072 336,18 €	6 054 174,87 €
Déficit Global		
Global		
Excédent		11 126 511,05 €

19-025

APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2018 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

Réalisation		Restes à réaliser
Fonctionnement	Investissement	

Recettes de l'exercice	24 135 438,96 €	2 635 860,47 €	199 739,06 €
Dépenses de l'exercice	23 114 983,04 €	2 745 365,26 €	977 798,18 €
=		=	
Résultat de l'exercice 2018			
Excédent	1 020 455,92 €		
déficit		- 109 504,79 €	- 778 059,12 €
=		=	
Reports de l'exercice 2017			
Excédent	4 051 880,26 €	6 163 679,66 €	
Déficit			
=		=	
Résultat global			
Excédent Global	5 072 336,18 €	6 054 174,87 €	
Déficit Global			- 778 059,12 €

Global

Excédent	10 348 451,93 €
----------	-----------------

19-026

APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat du Compte Administratif 2018 de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous :

Section de fonctionnement (recettes) :

Compte R002 : résultat de fonctionnement reporté 4 572 336,18 €

Section d'investissement (recettes)

Compte R001 : résultat d'investissement reporté 6 054 174,87 €

Article 1068 : affectation du résultat 500 000,00 €.

19-027

FIXE les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2019 selon le tableau ci-après.

Pour les 7 communes dont la compétence est exercée en direct

Zone	Taux	
	Réf 2018	2019
Beynes	8.41%	8.45%
Jouars-Pontchartrain	5.80 %	5.80 %
Neauphle-le-Château	5.80 %	5.80 %
Saulx-Marchais	8.35 %	8.35 %
St-Germain-de-la-Grange	7.56 %	7.56 %
Thiverval-Grignon	6.00 %	6.00 %
Villiers-Saint-Frédéric	6.20%	6.00%

2019	
Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
9 561 555	807 951
10 244 499	594 181
5 881 734	341 141
1 144 302	95 549
2 906 355	219 720
1 902 086	114 125
4 743 111	284 587

Pour les 23 communes pour lesquelles Cœur d'Yvelines est adhérente au SIEED

Zone	Taux		2019	
	Réf 2018	2019	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Auteuil le Roi	9.34%	9,25	1 307 064	120 903
Autouillet	7.31%	7,24	899 784	65 144
Bazoches sur Guyonne	4.51%	4,46	1 738 371	77 531
Behoust	4.05%	4,01	1 473 043	59 069
Boissy-sans-avoir	10.19%	10,09	818 914	82 628
Flexanville	9.56%	9,46	816 210	77 213
Galluis	7.37%	7,30	2 102 112	153 454
Gambais	6.29%	6,23	5 092 533	317 265
Garancières	8.02%	7,94	3 905 905	310 129
Goupillières	6.27%	6,21	1 072 915	66 628
Grosrouvre	4.37%	4,33	2 780 610	120 400
La Queue lez Yvelines	7.35%	7,28	3 946 768	287 325
Le Tremblay sur Mauldre	7.92%	7,84	1 682 418	131 902
Marcq	8.67%	8,58	1 136 845	97 541
Mareil le Guyon	6.31%	6,25	768 502	48 031
Méré	5.56%	5,50	4 117 125	226 442
Millemont	6.40%	6,34	506 076	32 085
Montfort l'Amaury	6.37%	6,31	6 159 566	388 669
Neauphle le Vieux	9.74%	9,64	1 327 947	128 014
Saint Rémy l'Honoré	5.82%	5,76	3 373 409	194 308
Thoiry	8.00%	7,92	2 334 506	184 893
Vicq	9,16	9,07	555 282	50 364
Villiers le Mahieu	7,84	7,76	1 220 453	94 707

Pour la commune pour laquelle Cœur d'Yvelines est adhérente au SICTOM

Zone	Taux		2019	
	Réf 2018	2019	Base prévisionnelle	Produit prévisionnel
Les Mesnuls	6.17%	5.54%	2 689 914	149 055

19-028 **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe d'Habitation pour 2019 à 6,05 %**19-029** **FIXE à l'unanimité** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2019 à 18.10 %**DECIDE** de mettre en réserve la différence entre le taux maximum (20,15%) et le taux voté (18.10 %) soit 2.05 %.**19-030** **FIXE à l'unanimité** le taux de Taxe Foncière Non Bâti pour 2019 à 3,05 %.

19-031

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2019 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP 2019
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 192 250,18 €
CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 961 856,01 €
CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNELS	1 060 000,00 €
CHAPITRE 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	8 604 760,00 €
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 393 674,00 €
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES	54 804,00 €
CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 100 000,00 €
CHAPITRE 022 - DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	1 500 000,00 €
CHAPITRE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	851 956,17 €
CHAPITRE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	665 200,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	BP 2019
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 192 250,18 €
CHAPITRE 013 - ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00 €
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES	438 550,00 €
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	20 457 809,00 €
CHAPITRE 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 693 550,00 €
CHAPITRE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00 €
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	5,00 €
CHAPITRE 002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 572 336,18 €

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	BP 2019 + RAR
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 925 670,10 €
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	706 000,00 €
CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 056 800,00 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 391 799,92 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 807 269,00 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	486 003,00 €
CHAPITRE 020 - DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	500 000,00 €
RESTES A REALISER	977 798,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES	BP 2019 + RAR
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 925 670,10 €
CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	650 000,00 €
CHAPITRE 024 - PRODUITS DE CESSIONS	501 600,00 €
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000,00 €
CHAPITRE 001 - SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 054 174,87 €
CHAPITRE 021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	851 956,17 €
CHAPITRE 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	665 200,00 €
RESTES A REALISER	199 739,06 €

Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

19-032

DECIDE à l'unanimité d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 45 305,83 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 41 363,38 €

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention

19-033

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Vicq pour des travaux d'isolation d'un bâtiment communal

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 17 806,72 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Vicq

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-034

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour le remplacement de menuiseries à l'école maternelle.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 11 600,00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-035

AUTORISE le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour la réparation de l'horloge de la mairie

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 626,00€ et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours



Le Président

Hervé PLANCHENAULT



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 3 juillet 2019

Etaient présents :

Jacques ARNOUX - Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Marie-Thérèse BOBBIO (à partir du point 19-060) – Véronique BOONE – Christine BOULANGER - Alain BRICAULT - Jacques CHAUMETTE – Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Frédéric FARE - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Olivier GOUSSEAU - Bertrand HAUET – Bernard JOPPIN – Monique LE TIRANT – Philippe LEBLOND - Annick LEHMAN (à partir du point 19-060) - Hervé LEMOINE – Françoise LENARD - Jean-Michel LHERBIER – Michel LOMMIS - Gilles MARGOT – François MOUTOT - Dominique NICCO – Hervé PLANCHENAULT – Patrick RATEL - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Yan ROBERT - Michel ROUX – Didier SAUSSAY - Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN – Paul STOUDEUR - Michel VERENNEMAN -

Etaient absents, excusés et représentés

Denise PLANCHON	a donné pouvoir à	Annie GONTHIER
Annie JOSEPH	a donné pouvoir à	Patrick RATEL
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Pierre-Marie MICHEL	a donné pouvoir à	Michel VERENNEMAN

Secrétaire de séance : Olivier GOUPILLON

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Du point 19-036 au point 19-059

Présents : 38 Pouvoirs : 5 Votants : 43

Du point 19-060 au point 19-065

Présents : 40 Pouvoirs : 5 Votants : 45

Le Conseil Communautaire,

19-036 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 10 avril 2019.

19-037 ADOPTE à l'unanimité l'attribution de compensation de fiscalité pour un montant de 6 945 437, 96 €

DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

DONNE mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

19-038

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Garancières pour des travaux de transformation de l'ancienne caserne de pompiers

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 70 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Garancières

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-039

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour la mise en place de vidéo-protection pour le terrain de sport.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 311.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-040

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour des travaux de réfection du toit de l'école

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 12 165.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Flexanville

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-041

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour des travaux de réhabilitation de l'école

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 37 946.68 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Flexanville

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

19-042

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour la mise en place de vidéo surveillance pour le stade

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 881.46 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Flexanville

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-043

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour la création d'un plancher dans le bâtiment technique

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 565.25 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Flexanville

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-044

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Garancières pour des travaux de restauration de l'intérieur de l'église Saint Pierre

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 92 540.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Garancières

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-045

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Mareil-le-Guyon pour des travaux de mise en sécurité du mur de la mairie, mitoyen de l'allée menant à l'école

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 170.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-046

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Mareil-le-Guyon pour des travaux de mise en sécurité du mur mitoyen du square de la liberté

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 300.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-047

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Bazoches-sur-Guyonne pour des travaux d'aménagement du restaurant scolaire et de mise en accessibilité de l'école

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 570.05 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-048

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune du Tremblay-sur-Mauldre pour la réfection de la toiture de plusieurs bâtiments communaux

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 20 128.04 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune du Tremblay-sur-Mauldre

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-049

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune du Tremblay-sur-Mauldre pour le remplacement de radars pédagogiques et l'installation de croix de Saint André aux abords de la mairie

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 273.19 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune du Tremblay-sur-Mauldre

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-050

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour le remplacement de luminaires d'éclairage public par des LED

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 51 417.45 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-051

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Montfort-l'Amaury pour des travaux de mise en sécurité de la rue de Versailles

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 83 355.85 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Montfort-l'Amaury

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-052

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour des travaux de mise en sécurité de la rue de la Butte à Madame et de la rue Louis Phélypeaux

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 18 820.49 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-053

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Bazoches-sur-Guyonne pour des travaux de mise en sécurité du chemin des Houveaux et de la Pinsonnière

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 850.96 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-054

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Bazoches-sur-Guyonne pour des travaux de mise en sécurité du mur mitoyen de l'école

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 742.56 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-055

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour le passage en LED des feux tricolores

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 235.65 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-056

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour des travaux de rénovation thermique du gymnase Louis Phélypeaux

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 640.89 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-057

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux de mise en sécurité du passage couvert avenue de la république

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 15 212.38 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

Auteuil-le-Roi
Aoutouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Behoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Flexanville
Galluis
Gambais
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
Jouars-Pontchartrain
La Queue-Lez-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Mesnuls
Marcq
Mareil-le-Guyon
Méré
Millemont
Montfort-L'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
St-Germain-de-la-Grange
Saint-Rémy-L'honoré
Saulx-Marchais
Thiverval-Grignon
Thoiry
Vicq
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric

- 19-058** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour des travaux d'accessibilité de la MJP
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 2 373.52 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-059** **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Flexanville pour le remplacement de luminaires par des LED
- PRECISE** que ce fonds de concours est plafonné à 1 058.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Flexanville
- AUTORISE** le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours
- 19-060** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la convention avec REZO POUCE pour la mise en place du dispositif sur l'ensemble de son territoire
- 19-061** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer la convention avec Eco DDS pour la prise en charge des déchets dangereux collectés à la déchèterie intercommunale de Villiers-Saint-Frédéric.
- 19-062** **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes, le rapport d'activité 2018
- PRECISE** que ce rapport doit être communiqué par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique
- 19-063** **AUTORISE à l'unanimité** le président à communiquer, à chaque commune membre de la communauté de communes le rapport annuel 2018 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- PRECISE** que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les maires des communes membres à leurs conseils municipaux respectifs lors d'une séance publique
- 19-064** **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 de la société Maison Bleue pour la gestion de la structure multi accueil « Cœurs d'enfants »
- 19-065** **DESIGNE à l'unanimité** les représentants suivants à Hydreaulys :

Commune	Délégué titulaire	Délégué suppléant
Beynes	Gilles HOCQUET	Nathalie DUVETTE
	Jean-Michel LHERBIER	Yves REVEL
Thiverval-Grignon	Catherine LANEN	Daniel BOSSE
	Liliane BAYANO	Laurence VAUVERT



Le Président


Hervé PLANCHENAULT



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 25 septembre 2019

Etaient présents :

Jacques ARNOUX - Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT - Jacques CHAUMETTE – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Frédéric FARE – Philippe GASCOUIN - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Olivier GOUSSEAU - Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Annie JOSEPH – Joseph LE FOLL - Hervé LEMOINE – Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - François MOUTOT - Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Hervé PLANCHENAULT – Denise PLANCHON - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Didier SAUSSAY - Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN – Michel VERENNEMAN -

Etaient absents, excusés et représentés

Marie-Christine CHAVILLON	a donné pouvoir à	Annie GONTHIER
Christian LORINQUER	a donné pouvoir à	Michel SECONDAT
Bernard JOPPIN	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Marie-Thérèse BOBBIO	a donné pouvoir à	Régis BIZEAU
Gilles HOCQUET	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Christine BOULANGER
Jean-Michel LHERBIER	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT

Secrétaire de séance : Annie GONTHIER

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Présents : 38

Pouvoirs : 9

Votants : 47

Le Conseil Communautaire,

19-066 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 3 juillet 2019.

19-067 ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°1 selon le tableau suivant :

INVESTISSEMENT			
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes
28184 - Mobilier	28184-FIN-01	+ 124,00€	
28041412 – Bâtiments et installations	28041412-FIN-01	- 124,00€	

266 – Autres formes de participation	266-FIN-01	+ 1000,00€	
024 – Produits de cession d'immobilisations			+ 1000,00€
1641 - Emprunt	1641-SG-SG-01	+ 1100,00€	
2181 – Installations générales	2181-SPORT-GYM-411	- 1100,00€	
		+ 1000,00€	+ 1 000,00€

19-068

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour des travaux de rénovation des vitraux de l'église

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 646.37 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-069

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour la rénovation du clocher de l'église.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 138.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-070

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Millemont pour des travaux de mise en sécurité des locaux de la mairie

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 635.02 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-071

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Grosrouvre pour des travaux de réhabilitation du logement communal

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 34 664.22 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Grosrouvre

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

19-072

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour des travaux d'aménagement de l'accueil périscolaire

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune des Mesnuls

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-073

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune des Mesnuls pour des travaux d'aménagement de la micro-crèche

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 70 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune des Mesnuls.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-074

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Mareil-le-Guyon pour des travaux de restauration du mur du square de la liberté, côté monument de la duchesse.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 800.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-075

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour l'acquisition de trois radars pédagogiques

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 642.25 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-076

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de La-Queue-lez-Yvelines pour des travaux sur l'éclairage public de la route de Boissy

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 14 648.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-lez-Yvelines

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-077

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Bazoches-sur-Guyonne pour des travaux de rénovation de la toiture de l'école élémentaire

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 655.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-078

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Bazoches-sur-Guyonne pour la mise en sécurité de l'accès au restaurant scolaire

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 157.22 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-079

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour la rénovation d'un hangar agricole

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 63 254.55 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-080

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour la mise en place de vidéo-surveillance à l'école

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 274.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-081

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de La-Queue-lez-Yvelines pour des travaux de mise en sécurité des abords des écoles

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 556.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-lez-Yvelines.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-082

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Beynes pour la mise en place de vidéo-surveillance.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 279.76 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

19-083

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-le-Mahieu pour le remplacement des luminaires de l'écoles

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 348.56 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-le-Mahieu

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-084

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 175.42 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-085

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour des travaux de sécurisation de l'école communale

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 15 496.44 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-086

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Auteuil-le-Roi pour le changement des vitrages de l'école

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 569.59 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Auteuil-le-Roi

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-087

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Méré pour la rénovation de l'éclairage public par la mise en place de leds

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 40 942.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-088

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Goupillières pour la rénovation de l'éclairage public par la mise en place de leds, chemin des châtaigniers, rue de l'église, Vallée Penault

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 924.17 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Goupillières

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-089

DECIDE à l'unanimité de modifier l'article 7 du règlement intérieur de la piscine intercommunale comme suit :

« Une tenue de bain décente est exigée des usagers. Les maillots de bain doivent être propres et ne servir que pour l'usage unique de la piscine. La pratique de la nudité est formellement interdite.

Pour les hommes, seuls les slips de bain et les boxers de bain sont autorisés.

Pour les femmes, seuls le shorty de bain, le maillot une pièce ou deux pièces, le bikini, et le tanga sont autorisés. Les shorts de bain, les shorts de sport, les shorts non doublés, les bermudas et les cyclistes, les strings, les monokinis, jupette de bain et les combinaisons intégrales sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.. »

19-090

CONFIRME à l'unanimité déléguer la compétence Gemapi au SIAMS

EST FAVORABLE à la mise en place d'un conventionnement entre les différents acteurs du bassin versant pour l'investissement.

**Le Président**
Hervé PLANCHENAULT



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 6 novembre 2019

Etaient présents :

Laurence BACLE – Marie-Thérèse BOBBIO (à partir du point 19-094) - Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT - Jacques CHAUMETTE – Marie-Christine CHAVILLON - Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Frédéric FARE – Philippe GASCOUIN - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Bernard JACQUES - Bernard JOPPIN - Annie JOSEPH – Joseph LE FOLL - Monique LE TIRANT - Françoise LENARD - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - François MOUTOT - Dominique NICCO – Guy PELISSIER - Denise PLANCHON - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Didier SAUSSAY - Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN – Paul STODER - Michel VERENNEMAN -

Etaient absents, excusés et représentés

Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Pierre-Marie MICHEL
Hervé PLANCHENAULT	a donné pouvoir à	Bernard JOPPIN
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Gilles HOCQUET	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Christine BOULANGER
Jean-Michel LHERBIER	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT

Etaient absents, excusés

Régis BIZEAU - Olivier GOUSSEAU - Annick LEHMAN - Hervé LEMOINE

Secrétaire de séance : Guy PELISSIER

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Du point 19-091 au point 19-093

Présents : 37 Pouvoirs : 6 Votants : 43

Du point 19-094 au point 19 - 100

Présents : 38 Pouvoirs : 6 Votants : 44

Le Conseil Communautaire,

19-091 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 25 septembre 2019.

19-092 ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n°2 selon le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
011	6156	Maintenance	15 500,00€	
011	6712	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	- 15 500,00€	
011	611	Contrats de prestations et de service	1 000,00€	
042	7811	Reprise sur amortissement		1000,00 €
002	002	Résultat reporté de fonctionnement	55 289,93€	
67	6712	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	- 55 289,93€	
			1000,00 €	1000,00 €
INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses	Recettes
040	28184	Mobilier	200,00€	
040	28041412	Bâtiments et Installations	800,00€	
041	2031	Frais d'études	11 244,00€	
10	10222	FCTVA		1 000,00€
041	21788	Autres immobilisations corporelles		4 884,00€
041	2181	Installations générales, agencements et aménag.		6 360,00€
001	001	Résultat report d'investissement		57 813,52€
024	024	Produits de cession		- 57 813,52€
			12 244,00€	12 244,00€

19-093

DECIDE à la majorité (4 abstentions : Paul Stouder, Michel Roux, Pierre-Marie Michel, Philippe Emmanuel) d'appliquer les tarifs ci-après pour la gare de Villiers-Neauphle-Jouars à compter de la mise en place effective des parkings clos :

Stationnement sur voirie	
Jusqu'à 2h	Gratuit
De 2h à 6h	Forfait de 6€
De 6h à 12h	0,5€/h supplémentaire
Au-delà de 12h (= FPS)	Forfait de 20€
Parc de stationnement	
Abonnement mensuel	20€

19-094

DECIDE à la majorité (7 abstentions : Christian Lorinquer, Monique Le Tirant, Michel Secondat, Marie-Thérèse Bobbio, Michel Roux, Pierre-Marie Michel, Philippe Emmanuel) d'appliquer les tarifs ci-après pour les parkings de la gare de Montfort-Méré à compter de la mise en place effective des parkings clos :

Jusqu'à 6h	1€ / h
De 6 à 9h	Forfait de 6€
De 9h à 12h	Forfait de 10€
Au-delà de 12h (=FPS)	Forfait de 25€
Abonnement mensuel résident	17€

Abonnement mensuel tout public	34€
Deux-roues	50% du tarif

19-095

EMET, à la majorité (1 abstention Paul Stouder) UN AVIS FAVORABLE à la demande de la commune de La-Queue-Lez-Yvelines d'octroyer douze dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

19-096

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour la restauration de la cloche de l'église

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 982.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours.

19-097

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Beynes pour des travaux de mise en sécurité des abords de la crèche « les lutins »

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 749.63 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-098

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Beynes pour des travaux de mise en sécurité des abords de la Ferme de l'Orme

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 014.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-099

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Millemont pour l'accès PMR du cimetière.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 11 573.75 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-100

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Millemont pour l'accès PMR de la mairie

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 13 160.60 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Millemont

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-101

AUTORISE à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 150 euros au profit de la Ligue contre le cancer



Le Président

Hervé PLANCHENAU



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 11 décembre 2019

Etaient présents :

Jacques ARNOUX - Laurence BACLE – Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT - Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Sylvain DURAND – Philippe EMMANUEL - Frédéric FARE – Philippe GASCOIN - Annie GONTHIER - Olivier GOUPILLON – Bertrand HAUET – Gilles HOCQUET - Bernard JACQUES - Annie JOSEPH – Joseph LE FOLL - Monique LE TIRANT – Hervé LEMOINE - Françoise LENARD - Jean-Michel LHERBIER - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER – Rémi LUCET - Gilles MARGOT – Pierre-Marie MICHEL - François MOUTOT - Guy PELISSIER – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON – Denise POELAERT - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Michel ROUX – Didier SIGLER – Pierre SOUIN – Paul STODER - Michel VERENNEMAN

Etaient absents, excusés et représentés

Bernard JOPPIN	a donné pouvoir à	Hervé PLANCHENAULT
Jacqueline BOLJEVIC	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Michel SECONDAT	a donné pouvoir à	Denise PLANCHON
Daniel RAFFARD	a donné pouvoir à	Christine BOULANGER
Nathalie DUVETTE	a donné pouvoir à	Alain BRICAULT
Marie-Christine CHAVILLON	a donné pouvoir à	Annie JOSEPH
Annick LEHMAN	a donné pouvoir à	Hervé LEMOINE
Régis BIZEAU	a donné pouvoir à	Michel VERENNEMAN

Etait absent, excusé

Didier SAUSSAY

Secrétaire de séance : Annie JOSEPH

Membres en exercice : 57 titulaires + 21 suppléants

Présents : 39

Pouvoirs : 8

Votants : 47

Le Conseil Communautaire,

19-102 APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 6 novembre 2019.

19-103 ADOPTE à l'unanimité les nouveaux statuts incluant la numérisation des PLU dans son paragraphe 2.3 « services communs »

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-113

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour l'équipement d'un ascenseur PMR pour la salle Gohard

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 49 788.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-114

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Germain-de-la-Grange pour des travaux de réhabilitation de bâtiments communaux

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 31 826.65 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Germain-de-la-Grange

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-115

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Saulx-Marchais pour des travaux de réhabilitation du centre technique municipal et de la bibliothèque

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 83 948.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saulx-Marchais

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-116

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Montfort-l'Amaury pour des travaux de remplacement du dispositif de mise en lumière de l'église Saint Pierre et des tours Anne de Bretagne

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 62 826.65 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Montfort-l'Amaury

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-117

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Méré pour des travaux d'aménagement d'une grange pour l'extension de la mairie

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 49 850.78 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Méré

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-118

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune des Mesnuls pour des travaux d'aménagement de l'accueil périscolaire

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 965.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune des Mesnuls

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-119

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour la réfection de toitures de bâtiment communaux

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 62 250.21 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-120

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour l'installation d'un système de vidéoprotection.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 17 992.70 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-121

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour la mise en sécurité des accès de l'école

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 5 332.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-122

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Marcq pour des travaux d'aménagement de la salle des fêtes

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 664.59 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Marcq

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-123

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour la mise aux normes du parafoudre de l'église

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 199.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-124

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour des travaux d'aménagement de la salle des loisirs

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 437.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-125

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Boissy-sans-Avoir pour des travaux de mise en sécurité de la cour de l'école

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 522.87 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-126

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de Beynes pour des travaux sur l'éclairage public pour la mise en place de leds

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 113 000.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Beynes

PRECISE que chaque conseil municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts conformément à l'article 15 des statuts de Cœur d'Yvelines. A défaut de délibération dans ce délai, la décision des communes membres est réputée favorable

19-104**ADOpte à l'unanimité** la décision modificative n°3 selon le tableau suivant :

Recettes		Dépenses	
Chap 7331	+ 150 000 €	Chap 65541	+ 150 000 €

19-105

AUTORISE à l'unanimité l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2020 de dépenses d'investissement comme suit :

<u>Chapitres</u>	<u>BP 2019</u>	<u>Propositions</u>
<u>20 – Immobilisations incorp.</u>	<u>717 678,00€</u>	<u>170 000€</u>
<u>204 – Subv. d'équipement versé</u>	<u>2 818 386,21€</u>	<u>700 000€</u>
<u>21 – Immobilisations corporelles</u>	<u>2 606 477,89€</u>	<u>650 000€</u>
<u>23 – Immobilisations en cours</u>	<u>1 807 269,00€</u>	<u>450 000 €</u>

19-106**DECIDE à l'unanimité** de créer un poste d'adjoint administratif**ADOpte** les modifications ainsi apportées au tableau des emplois

Filière administrative	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Attaché	1	1	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1
Rédacteur	2	2	1
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Adjoint administratif	4	5	4

Filière technique	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	6	6	6

Filière sociale	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Educateur de jeunes enfants 2eme classe	3	3	

Filière sportive	Emploi budgétaire		Effectifs pourvus
GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif	
Conseiller des APS	1	1	
Educateur APS	6	6	6

19-107 **DECIDE à la majorité (1 opposition : Paul Stouder)** d'attribuer l'indemnité de conseil de receveur

PRECISE que cette attribution sera valable pour l'année 2019

19-108 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour la mise aux normes PMR des toilettes du Foyer Rural

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 11 053.75 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-109 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour des travaux de peintures extérieures sur des bâtiments communaux

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 3 165.30 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-110 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour la réhabilitation du logement d'urgence.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 6 653.67 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric.

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-111 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la Commune de Villiers-Saint-Frédéric pour le ravalement du dojo

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 4 516.17 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-112 **AUTORISE à l'unanimité** le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Rémy-l'Honoré pour l'équipement d'un élévateur PMR dans un bâtiment communal

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 8 114.18 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saint-Rémy-l'Honoré

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-127

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Galluis pour des travaux de réhabilitation de la garderie et de la salle d'étude de l'école du Grand Jardin

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 16 610.35 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-128

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de La-Queue-lez-Yvelines pour la rénovation du presbytère et de la sacristie

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 56 037.50 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-lez-Yvelines

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-129

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la commune de La-Queue-lez-Yvelines pour la rénovation de l'éclairage public sur les rues du clos Colin et des remparts

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 46 422.75 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de La-Queue-lez-Yvelines

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-130

AUTORISE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour la rénovation des allées du cimetière

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 58 976.58 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Jouars-Pontchartrain

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

19-131

PREND ACTE du rapport d'activité 2018 du SIAMS annexé à la présente délibération

19-132

APPROUVE à l'unanimité le dossier de contrat départemental et régional déposé par la Commune d'Auteuil-le-Roi

19-133

EMET à l'unanimité UN AVIS FAVORABLE à la demande de la commune de Jouars-Pontchartrain d'octroyer huit dimanches travaillés aux établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche

19-134

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer la convention établissant les modalités de transmission par voie électronique des actes au contrôle de légalité



Le Président

Hervé PLANCHENAULT